



Tutelle et succession sans patrimoine

Par **aline36**, le **22/05/2010** à **19:38**

Bonjour,

J'étais employée par une personne agée (aujourd'hui décédée) sous tutelle ,

malgrès ma demande accordée des prud'hommes, l'association tutelaire fait la sourde oreille pour me donner les papiers necessaires pour les droits ASSEDICS ainsi, et surtout mon solde de tout compte

les mois passent et toujours rien .

L'association dit qu'ils ne peuvent plus rien pour moi et que je dois m'adresser au notaire qui s'occupe de la succession (cette personne n'avait que tres peu de ressources pas de biens ni de famille)bref pas d'argent

[s]voici ma question[/s]:

Puisque la loi prévoit que je dois etre indemnisé ...qui doit me regler mes indemnités

Merci d'avance

Cordialement